



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

35 C/MTR/SC

35^e SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

TABLE RONDE MINISTÉRIELLE SUR LES OCÉANS

Lundi 12 (après-midi) et mardi 13 octobre 2009
Siège de l'UNESCO – Salle X

LA CONTRIBUTION DE L'UNESCO À UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES OCÉANS

Document d'information établi par le Secrétariat

Président : Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO

Observations liminaires :

- M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO
- M. Javier Armando Valladares, Président de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO
- M. Siméon Anguelov, Président de la Commission Sciences exactes et naturelles de la Conférence générale

Format des séances thématiques

Trois séances thématiques seront organisées consécutivement durant les deux jours de la Table ronde. Les ministres des États membres (ou représentants gouvernementaux de rang équivalent) préalablement inscrits seront fondés à participer aux trois séances de la Table ronde.

Chaque séance sera dirigée par un modérateur et débutera par les interventions d'un panel composé de deux ou trois orateurs principaux, qui apporteront une contribution spécifique à chaque thème sous des angles différents.

Pour chaque thème, un nombre limité de ministres ont été invités à prononcer une allocution liminaire.

Le modérateur facilitera la discussion et l'échange de vues en invitant les ministres participants à prendre la parole, et gèrera le temps tout au long de la séance.

Ce format est utilisé pour susciter, entre les ministres participants, un dialogue et un échange de vues ouverts sur les sujets à l'examen. Il pourrait justifier une limitation du temps de parole.

À la fin de chaque séance thématique, le modérateur résumera oralement les discussions, auxquelles seuls les ministres (ou représentants gouvernementaux de rang équivalent) devraient participer.

Lundi 12 octobre, 14 h 30 – 18 heures

THÈME 1 : Le rôle de la science et des Nations Unies dans la gouvernance des océans

1. Introduction par le modérateur (10 minutes)
2. Présentations des thèmes (25 minutes) – (7 minutes maximum par présentation)
3. Allocutions liminaires (45 minutes) – (7 minutes maximum par allocution)
4. Débat et discussions (115 minutes)

Pause café de 15 minutes à 16 heures.

Description du Thème 1

Aperçu

Les océans – l'espace qu'ils occupent

Les océans représentent le bien commun mondial par excellence, dans la mesure où ils assurent des services écologiques essentiels qui rendent la vie possible sur notre planète en produisant de l'oxygène, en absorbant le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère, en régulant le climat et la température, et en fournissant ressources et services à des milliards de personnes à travers le monde. Les océans représentent également un espace international spécial dont la plus grande partie est située au-delà des juridictions nationales et où le système des Nations Unies est appelé à jouer un rôle direct en mettant en place un régime fondé sur le droit pour l'utilisation des océans et de leurs ressources, notamment dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS).

Problèmes liés à la diminution des services et au maintien de l'ordre sur les océans

Ces dernières décennies, les sciences de la mer ont régulièrement mis en lumière les incidences des activités humaines sur le milieu marin, en accumulant les preuves de la dégradation des écosystèmes marins et du recul de la qualité des services fournis.

Or, les problèmes persistent.

La récente crise de la piraterie a révélé une importante lacune dans la gouvernance des océans, malgré les efforts novateurs et fructueux des Nations Unies visant à promouvoir un régime fondé sur le droit pour l'utilisation des océans et de leurs ressources (UNCLOS, 1982).

La régulation de la pêche en haute mer (transzone) reste un grand défi. Le fait que de nombreuses pratiques de pêche ne soient pas durables et que la pêche mondiale soit en proie à une crise majeure suscite des préoccupations croissantes. De nombreux habitats spéciaux sont menacés par des utilisations non durables, notamment dans les zones côtières. Les mangroves, les estuaires, les récifs coralliens et les montagnes sous-marines, points névralgiques de la biodiversité marine, sont également menacés. Le trafic illicite d'êtres humains, d'armes et de drogues se développe au fil des jours.

Tentatives pour gouverner cet espace – chronologie des événements

Ces situations préoccupantes montrent que les systèmes de gouvernance passés et actuels ne permettent pas de gérer l'océan et ses ressources. Les politiques relatives aux océans sont généralement fragmentées et sectorielles, d'où une mosaïque de réglementations et traités internationaux, souvent contradictoires. On compte aujourd'hui 589 accords internationaux, multilatéraux et bilatéraux sur les océans. La chronologie des événements présentée dans l'appendice 1 illustre le chemin long et difficile sur lequel les pays se sont engagés, essayant sans grand succès de créer une structure fonctionnelle équitable.

L'échec actuel de la gouvernance

L'UNCLOS, qui relève de sa propre Conférence des Parties, offre un cadre juridique intégré sur lequel s'appuyer pour mettre en place des réglementations cohérentes et efficaces concernant les différentes utilisations de l'océan, mais l'appui institutionnel et technique nécessaire à la mise en œuvre de la Convention est fourni par d'autres institutions spécialisées et programmes des Nations Unies qui fonctionnent dans le cadre de leurs propres mécanismes de gouvernance intergouvernementaux.

Il existe d'importantes limitations, notamment en matière de suivi et d'application des réglementations et en raison d'une faiblesse fondamentale des institutions nationales et internationales, dont l'action demeure trop compartimentée selon une répartition des tâches et des responsabilités par secteur, ce qui laisse peu de marge pour l'élaboration de politiques intégrées traitant de questions transversales.

Nouvelle tentative coordonnée de gouvernance avisée des océans : situation actuelle

En 2002, les États présents au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) ont recommandé l'élaboration, d'ici à 2004, d'un *Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques*.

Cet objectif n'a pas été atteint dans les délais prévus.

En 2005, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO) d'assumer le rôle d'institutions chefs de file pour la conduite, durant une phase initiale de trois ans, d'une « Évaluation des évaluations » (AoA) menée en coopération avec tous les organismes et programmes compétents des Nations Unies. Un groupe d'experts indépendant a examiné les diverses évaluations existantes du milieu marin et, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale, a remis un rapport dans lequel il évaluait les principaux facteurs influant sur la qualité des évaluations et identifiait les meilleures pratiques, les lacunes quant aux thèmes, aux aires géographiques et aux données, les incertitudes scientifiques, et les besoins en matière de recherche et de renforcement des capacités.

En août/septembre 2009, un groupe de travail spécial de l'Assemblée générale a examiné le rapport de l'AoA et recommandé des mesures à prendre par l'Assemblée générale, à sa 64^e session, concernant le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques. Dans le cadre des négociations qui seront organisées à New York entre les délégations permanentes, l'Assemblée générale aura à arrêter le texte final d'une résolution contenant un mandat à appliquer.

Il faut espérer que l'Assemblée générale, à sa 64^e session, lancera la toute première évaluation intégrée des océans en 2010-2011, un exercice longtemps reporté mais extrêmement important. D'autres retards susciteraient des incertitudes quant à la capacité des océans saturés de carbone de conserver les mêmes taux d'absorption.

Cette Table ronde sur la gouvernance des océans a expressément pour objet d'appeler l'attention sur cette question et de mobiliser les hauts responsables pour mener des activités de plaidoyer sur ce sujet en toute connaissance de cause.

Questions essentielles à traiter par la Table ronde

L'Assemblée générale des Nations Unies est l'organe de prédilection chargé d'examiner les questions relatives aux océans au titre d'un point de l'ordre du jour de sa session annuelle intitulé « Les océans et le droit de la mer », qui relèvent de la Sixième Commission (Commission des questions juridiques) de l'Assemblée générale¹. Les résultats de cette Table ronde ministérielle apporteront d'importantes contributions à ces discussions et négociations.

Certaines questions à examiner

- Les arrangements actuellement appliqués pour traiter les questions relatives aux océans au niveau de l'Assemblée générale sont-ils complets et satisfaisants ? A-t-on envisagé d'autres modalités ?
- Les précédentes tentatives s'étant soldées par des échecs, quelles initiatives devrions-nous prendre pour renforcer le respect des accords antérieurs ?
- Certains États membres remettent en question l'efficacité du Processus consultatif officieux ouvert à tous² s'agissant de l'examen des questions relatives aux océans. En conséquence :
 - Comment pourrait-on améliorer les arrangements institutionnels existants afin de mieux appuyer les discussions et les prises de décisions à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui nécessitent l'élaboration de politiques intégrées pour traiter les questions transversales ?
 - Comment pourrait-on examiner dûment les aspects autres que juridiques au niveau de l'Assemblée générale en vue d'élaborer des politiques stratégiques de haut niveau susceptibles d'inverser les tendances négatives du moment ?
 - Quel est le type de secrétariat et d'assistance en matière d'établissement de rapports dont aurait besoin l'Assemblée générale ?

Prise de décisions stratégiques pour les questions de demain

- ❖ Conservation et exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales.
- ❖ Stockage du carbone par son piégeage dans les océans et la fertilisation de ces derniers.

¹ Les six grandes commissions de l'Assemblée générale sont les suivantes : Première Commission (Commission des questions de désarmement et questions connexes liées à la sécurité internationale) ; Deuxième Commission (Commission des questions économiques et financières) ; Troisième Commission (Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles) ; Quatrième Commission (Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation) ; Cinquième Commission (Commission des questions administratives et budgétaires) ; et Sixième Commission (Commission des questions juridiques).

² En 1999, l'Assemblée générale a décidé d'établir le processus consultatif officieux des Nations Unies ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (le Processus consultatif) afin d'aider l'Assemblée générale à examiner chaque année l'évolution des affaires maritimes et du droit de la mer, en analysant le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer et en suggérant des thèmes qu'elle pourrait examiner, l'accent étant mis sur la recherche des domaines appelant un renforcement de la coordination et de la coopération intergouvernementales et interinstitutionnelles.

- ❖ Compte tenu du régime juridique mis en place par l'UNCLOS pour la Zone, comment peut-on harmoniser la protection des inventeurs et du bien commun mondial au moyen de droits de propriété intellectuelle établis à partir de travaux de recherche sur les organismes vivant dans les fonds marins en haute mer ?

Appendice 1

Gouvernance des océans – chronologie des événements

1972. Depuis les contributions établies par l'UNESCO pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972, les sciences de la mer ont joué un rôle prépondérant en jetant les bases de l'élaboration d'une politique relative aux océans. Une série d'évaluations des incidences de la pollution terrestre et marine sur le milieu marin ont été publiées sous les auspices de plusieurs programmes et institutions spécialisées des Nations Unies qui, très rapidement, ont créé un groupe de scientifiques indépendant, le GESAMP, afin de solliciter son avis sur ces questions.

1976. L'Étude mondiale de la pollution dans le milieu marin (GIPME), un programme de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, a procédé à des examens périodiques de la pollution des océans. Le premier rapport d'un groupe d'experts indépendant, « La Santé des océans », a été publié en 1976 par l'UNESCO (E. Goldberg, éditeur).

1982. Le texte de l'UNCLOS a été adopté en 1982 à Montego Bay (Jamaïque). La Convention est entrée en vigueur le 16 novembre 1994 après avoir été ratifiée par 60 pays. Durant les 15 années qui se sont écoulées depuis, le fonctionnement du Tribunal international du droit de la mer (Hambourg) a créé une jurisprudence et la pratique des États a consolidé certains de ses préceptes en tant que *common law*.

1982. L'UNESCO publie « The Review of the Health of the Oceans », établi par le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (OMI-FAO-UNESCO-OMM-OMS-AIEA-ONU-PNUE-ONUDI) (GESAMP), qui récapitule l'état de la pollution marine dans les océans de la planète.

1991. Le GESAMP (Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (OMI-FAO-UNESCO-OMM-OMS-AIEA-ONU-PNUE-ONUDI)) publie « The State of the Marine Environment », une évaluation complète de la pollution dans les océans de la planète (Rapports et études du GESAMP, n° 39).

1992. Le Sommet Planète Terre organisé à Rio en 1992 adopte l'Action 21, et son chapitre 17 sur la « *Protection des océans et de toutes les mers – y compris les mers fermées et semi-fermées – et des zones côtières et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques* ». Le Sommet de Rio a également débouché sur l'élaboration de la Convention sur la diversité biologique, signée par 150 chefs d'État lors du Sommet et entrée en vigueur le 29 décembre 1993.

1995. Malgré les efforts déployés pour développer l'UNCLOS dans les domaines nécessitant des arrangements juridiques plus détaillés (par exemple l'Accord sur les stocks chevauchants, New York, 1995), de nouvelles séries de directives et de préceptes juridiques internationaux ont été établies par d'autres conventions et accords traitant de certaines questions relatives aux océans ou offrant différentes interprétations de celles-ci (CDB, Mandat de Jakarta sur la diversité biologique marine et côtière, Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres).

1998. Publication en six langues de « L'Océan, notre avenir » en tant que rapport final clôturant trois années de travaux de la Commission mondiale indépendante sur les océans, présidée par M. Mário Soares, ancien Président du Portugal. Le rapport, ainsi que la *Déclaration de Lisbonne* adoptée la même année, prônent l'adoption d'une série de mesures qui permettraient d'améliorer l'actuel cadre de gouvernance des océans. Le rapport a été présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies.

1999. Comme suite à la recommandation de la Commission du développement durable, et en conformité avec le cadre juridique constitué par l'UNCLOS et les objectifs du chapitre 17 d'Action 21, l'Assemblée générale a décidé, le 24 novembre 1999, *d'établir un processus consultatif officieux ouvert à tous, ayant pour objet d'aider l'Assemblée générale à examiner chaque année, de façon efficace et constructive, l'évolution des affaires maritimes, en analysant le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer et en suggérant des thèmes qu'elle pourrait examiner* (résolution 54/33).

2001. Le GESAMP (Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (OMI-FAO-UNESCO-OMM-OMS-AIEA-ONU-PNUE-ONUDI)) publie « A Sea of Troubles », son deuxième rapport d'évaluation de l'état du milieu marin dans le monde, dans lequel il recommande des actions prioritaires (Rapports et études du GESAMP, n° 70).

2002. Face à ces tendances alarmantes, le Sommet mondial pour le développement durable en 2002 a décidé d'assurer un suivi permanent des océans en établissant un mécanisme systématique pour mener des évaluations mondiales et intégrées de l'état des océans. (Thème II, *Contribution de l'UNESCO à la surveillance de l'état des océans et ses services écologiques : le mécanisme systématique des Nations Unies.*)

2002. Dans sa résolution 57/141, l'Assemblée générale des Nations Unies : « *Décide d'établir d'ici à 2004 un processus ordinaire dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour les analyses et évaluations mondiales de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques actuels et prévisibles, en utilisant les évaluations régionales existantes [...]* » (paragraphe 45).

Description

2005. Par sa résolution 60/30, l'Assemblée générale a prié le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO) de jouer le rôle d'organismes chefs de file pour la conduite, durant une phase initiale de trois ans, d'une « *Évaluation des évaluations* » menée en coopération avec tous les organismes et programmes compétents des Nations Unies. Cette évaluation a été menée à bien par un groupe d'experts indépendant établi en 2006, qui a examiné les diverses évaluations existantes du milieu marin, en s'intéressant aux principaux facteurs influant sur la qualité des évaluations, comme la crédibilité sur le plan scientifique, la pertinence sur le plan des politiques et la légitimité. Le rapport a aidé aussi à identifier les pratiques optimales, les lacunes quant aux thèmes, aux aires géographiques et aux données, les incertitudes scientifiques, ainsi que les besoins en matière de recherche et de renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement.

2009. Suite à la résolution 63/111 de l'Assemblée générale des Nations Unies, un groupe de travail spécial constitué par elle s'est réuni à New York, du 31 août au 4 septembre 2009, en vue de lui recommander, à sa 64^e session, des mesures à prendre concernant le Mécanisme. Les propositions formulées lors de cette phase initiale contenaient des définitions claires de l'objectif général, et portaient notamment sur les résultats attendus au cours des cinq premières années, les fonctions du Mécanisme et son financement. Les États membres de l'ONU sont convenus en principe du champ couvert par le Mécanisme, mais de plus amples discussions se tiendront cet automne à l'Assemblée générale des Nations Unies, et aboutiront on l'espère au lancement de la toute première évaluation intégrée des océans en 2010-2011.

Mardi 13 octobre, 9 h 30 – 13 heures

THÈME 2 : Contribution de l'UNESCO à la surveillance de l'état des océans et ses services écologiques : le mécanisme systématique des Nations Unies

1. Introduction par le modérateur (10 minutes)
2. Présentations des thèmes (25 minutes) – (7 minutes maximum par présentation)
3. Allocutions liminaires (45 minutes) – (7 minutes maximum par présentation)
4. Débat et discussions (115 minutes)

Pause café de 15 minutes à 11 heures.

Description du Thème 2

Depuis les contributions préparées par l'UNESCO pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972, les sciences de la mer ont joué un rôle primordial en jetant les bases de la formulation d'une politique des océans. Une série d'évaluations de l'impact de la pollution terrestre et marine sur l'environnement marin ont été publiées sous les auspices de plusieurs organisations et programmes des Nations Unies.

Malgré le rôle essentiel des océans dans nos vies, d'importantes lacunes demeurent dans notre compréhension des processus complexes – naturels ou dus à l'intervention humaine – qui entrent en jeu. Qu'il s'agisse du rôle des océans dans le système climatique mondial, de l'impact du changement climatique sur les océans, de tous les aspects de la dynamique de la circulation océanique, de l'origine et du devenir des nutriments, du carbone et des autres éléments et molécules bio-actifs, ou encore des changements à grande échelle affectant les habitats marins, des ressources naturelles et des écosystèmes soumis à des pressions accrues du fait de l'activité humaine.

C'est pourquoi il est nécessaire de vérifier à intervalles réguliers l'état des systèmes océaniques naturels, dont dépendent des services écologiques essentiels, afin de disposer de données de référence par rapport auxquelles mesurer les changements et les tendances qui se dessinent.

Entre autres évolutions notables dues au changement climatique, on peut mentionner le fait que selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, lauréat du prix Nobel, 82 % de l'énergie additionnelle totale accumulée sur la planète du fait du réchauffement du globe a déjà été absorbée par les océans. Il est donc juste de dire que les océans nous ont d'ores et déjà évité de dangereux changements climatiques. Mais les océans doivent d'autre part absorber chaque année 2,1 milliards de tonnes de gaz carbonique d'origine humaine présentes dans l'atmosphère. C'est comme si nous rejetions chaque jour dans les océans 25 millions de tonnes de carbone. L'acidité accrue des océans qui en résulte constitue une menace considérable pour les organismes à structure calcaire tels que les récifs coralliens.

Face à ces tendances alarmantes, les gouvernements réunis en 2002 lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) ont recommandé d'établir pour 2004 un mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. Ultérieurement, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 57/141 adoptée en 2002, a décidé « *d'établir d'ici à 2004 un processus ordinaire dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour les analyses et évaluations mondiales de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques actuels et prévisibles, en utilisant les évaluations régionales existantes [...]* » (paragraphe 45).

En 2005, l'Assemblée générale, par sa résolution 60/30, a prié le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO) de jouer le rôle de chefs de file pour la conduite, lors d'une phase initiale d'une durée de trois ans, d'une « évaluation des évaluations » menée en coopération avec tous les organismes et programmes compétents des Nations Unies. Cette évaluation a été menée à bien par un Groupe d'experts établi en 2006, qui a examiné les diverses évaluations existantes du milieu marin, en s'intéressant aux principaux facteurs influant sur la qualité des évaluations, comme la crédibilité sur le plan scientifique, la pertinence sur le plan des politiques et la légitimité. Le rapport a aidé aussi à identifier les pratiques optimales, les lacunes quant aux thèmes, aux aires géographiques ou aux données, les incertitudes de la science, ainsi que les besoins en matière de recherche et de renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement.

Suite à la résolution 63/111 de l'Assemblée générale des Nations Unies, un Groupe de travail spécial constitué par elle s'est réuni à New York du 31 août au 4 septembre 2009 en vue de lui recommander, à sa soixante-quatrième session, des mesures à prendre concernant le Mécanisme. Les propositions formulées lors de cette phase initiale contenaient des définitions claires de l'objectif général, et portaient notamment sur les résultats attendus au cours des cinq premières années, les fonctions du Mécanisme et son financement. Les États membres de l'ONU sont convenus en principe du champ couvert par le Mécanisme, mais de plus amples discussions se tiendront cet automne à l'Assemblée générale des Nations Unies, et aboutiront on l'espère au lancement de la toute première évaluation intégrée des océans en 2010-2011.

Questions essentielles à traiter par la Table ronde :

Même si l'on compare souvent le Mécanisme à un « GIEC des océans », les différentes utilisations de l'océan produisent des effets et des menaces multiples qui sont loin de constituer un thème unique, comme c'est le cas du changement climatique. Aussi chacun de ses cycles offrira-t-il l'occasion de définir des buts et des objectifs spécifiques en vue d'examiner de manière approfondie, outre les processus naturels qui nécessitent des évaluations régulières, certaines de ces questions spécifiques.

Les ministres participant à la Table ronde seront invités à donner leur point de vue sur certaines des questions suivantes :

- Quel devrait être le rôle de l'UNESCO et de sa Commission océanographique intergouvernementale, ainsi que du PNUE et des autres institutions et programmes spécialisés des Nations Unies, dans l'appui au Mécanisme ?
- Que faire pour garantir au mieux la pleine participation des pays en développement au Mécanisme par le renforcement des capacités, les transferts de technologie et la coopération technique ?
- Quels devraient être le champ de la première phase du Mécanisme et les questions essentielles à traiter ?
- Comment les réponses apportées par la première évaluation pourraient-elles contribuer aux politiques de développement durable des États côtiers ?
- Quels types d'arrangements institutionnels et de mécanismes de financement sont-ils nécessaires pour appuyer le Mécanisme ?

Mardi 13 octobre, 14 h 30 – 18 h 00

THEME 3 : Océan et changement climatique, effets produits par et sur l’océan : adaptation des villes côtières à l’élévation du niveau de la mer.

1. Introduction par le modérateur (10 minutes)
2. Présentations des thèmes (25 minutes) (7 minutes maximum par présentation)
3. Allocutions liminaires (45 minutes) (7 minutes maximum par allocution)
4. Débat et discussions (115 minutes)

Pause café de 15 minutes à 16 heures.

Description du Thème 3

Les océans jouent un rôle fondamental dans le maintien de la vie sur Terre en générant de l’oxygène, en absorbant l’oxyde de carbone de l’atmosphère, en régulant le climat et la température et en fournissant des ressources et des services à des milliards d’individus partout dans le monde.

D’ores et déjà, le changement climatique influe sur la capacité des écosystèmes marins et côtiers à procurer une nourriture, un revenu, une protection, une identité culturelle et des possibilités récréatives aux habitants des zones côtières, en particulier parmi les communautés vulnérables dans les régions tropicales. Les observations récentes indiquent que les effets du changement climatique sur l’océan et les systèmes qui lui sont associés vont bien au-delà de ce que laissaient présager les conclusions du rapport de 2007 du GIEC.

Les communautés des zones côtières sont confrontées à de multiples menaces induites par le changement climatique : élévation du niveau de la mer, modification des caractéristiques physiques de l’océan, diminution des glaces de mer, acidification de l’océan, diminution et dégradation de la qualité des approvisionnements en eau douce. Les données montrent clairement que, même si les émissions de gaz à effet de serre (GES) étaient sensiblement réduites en vertu d’un régime convenu au titre de la CCNUCC à l’issue de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique, les pays à risque, et en particulier les PEID, doivent d’ores et déjà s’adapter aux effets du changement climatique.

La sécurité économique et alimentaire dépend de la santé et de la résilience des écosystèmes marins et côtiers. Les perturbations et les impacts auxquels on peut s’attendre pour les communautés et écosystèmes vulnérables – fragilisation et fragmentation d’un nombre croissant d’États, entrave au développement économique, déplacement de centaines de millions de personnes, notamment – engendreront probablement, du vivant de la génération actuelle, des risques graves pour la sécurité nationale dans différentes régions du monde.

La compréhension des changements océaniques planétaires nécessitera une alliance des scientifiques et des politiques. Les efforts déployés pour améliorer les observations, la modélisation et la prévision devront se poursuivre si l’on veut pouvoir mieux comprendre et prédire avec une fiabilité accrue les effets du changement et de la variabilité climatiques, en particulier à l’échelle régionale. Il faut avoir un débat plus approfondi sur les « points de basculement » possibles : leurs conséquences, les stratégies qui pourraient être mises en œuvre par les pouvoirs publics et les capacités institutionnelles nécessaires pour faire face à de tels phénomènes.

Il n’est pas encore possible de prévoir avec certitude la nature exacte de ces effets, étant donné que la collecte des données, la modélisation et l’analyse portent sur des séries chronologiques trop courtes. Lorsque le rythme du changement climatique est plus rapide que les rythmes

d'adaptation des espèces interdépendantes aux modifications de leurs habitats, c'est l'intégrité même de ces interdépendances complexes, qui confèrent aux écosystèmes leur résilience, qui est menacée.

Dans son rapport de 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), se faisant l'écho des préoccupations croissantes de la communauté internationale, a appelé de toute urgence l'attention sur les effets sociaux importants du changement climatique, et en particulier sur la « fracture climatique » croissante qui existe entre le monde développé et le monde en développement – à savoir que les dégradations qui servent de catalyseur au changement climatique mondial sont essentiellement le fait du monde développé alors que ses effets seront ressentis avant tout par le monde en développement.

La sécurité des populations des zones côtières est menacée en raison de l'élévation du niveau de la mer, de l'intensité et de la fréquence accrues des tempêtes, de la raréfaction croissante de l'eau douce résultant de l'action des gaz à effet de serre sur le cycle hydrologique, et du risque de mouvements de population à grande échelle provoqués par le changement climatique.

Les stratégies de mitigation qui se fondent sur les océans ou les utilisent demandent un examen très attentif. Il faut intensifier la recherche-développement sur les technologies de mitigation et leur expérimentation. Il est manifestement nécessaire de mettre en place des mécanismes de régulation appropriés pour gérer les efforts de mitigation, en prenant impérativement en considération les mises en garde des scientifiques et des politiques quant aux effets potentiellement dommageables de ces technologies.

Comme le Président du GIEC l'a noté : « Ce sont les plus pauvres d'entre les pauvres dans le monde, et cela inclut les pauvres même dans les sociétés prospères, qui seront les plus durement frappés... [car] ceux qui sont pauvres sont aussi les moins bien équipés pour pouvoir s'adapter aux effets du changement climatique ; donc, en un certain sens, cela devient de fait une responsabilité mondiale »³.

Les pays en développement en Afrique – auxquels sont imputables moins de 3 % des émissions mondiales de gaz carbonique – et en Asie seront les plus touchés, tandis que les nations riches développées éloignées de l'équateur seront les moins touchées. L'Asie sera particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, et plus spécialement les grands centres de population situés dans des zones de faible altitude notamment : Mumbai (Inde), Shanghai (Chine), Jakarta (Indonésie), Tokyo (Japon) et Dacca (Bangladesh). Les cinq pays les plus vulnérables ayant une importante population sont la Chine, l'Inde, le Bangladesh, le Viet Nam et l'Indonésie. L'impact du changement climatique sur les nations en développement, en particulier les PEID, est considérable, les effets pouvant aller de la modification de la chimie des océans et de l'élévation prévisible du niveau de la mer aux incidences sur les écosystèmes et la santé humaine, sans parler du déplacement massif des populations des zones côtières. La prise en compte de ces aspects par les spécialistes de l'océan est un premier pas indispensable pour lutter contre les effets potentiellement dévastateurs du changement climatique, en prêtant une attention spécifique au monde en développement et aux PEID.

L'élévation du niveau de la mer provoquée par le changement climatique, la migration d'importantes espèces marines, dont les ressources mondiales en poissons, et l'acidification des océans sont autant de phénomènes qui menacent les communautés dans les zones côtières et à l'intérieur des terres. Les négociations en cours sur le climat, qui trouveront leur aboutissement dans la Conférence de Copenhague sur le climat en décembre 2009, visent à ramener les émissions mondiales à des niveaux tolérables. Sont en jeu des milliers d'îles et 142 nations côtières, la biodiversité mondiale et la résilience des écosystèmes marins. L'objectif est de mettre

³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) 2007. Quatrième rapport d'évaluation « Changements climatiques 2007 : rapport de synthèse ».

le cap sur un avenir faible en carbone, à temps pour éviter des conséquences qui pourraient se révéler dévastatrices. Le cycle de négociations menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui aboutira à la Conférence de Copenhague en décembre 2009, devrait déboucher sur un accord qui succédera au Protocole de Kyoto et offrira la possibilité de souligner l'importance que revêtent les océans, les côtes et les petits États insulaires en développement (PEID) dans le nouveau régime du climat.

Questions essentielles à traiter par la Table ronde :

La discussion sera centrée sur les aspects suivants :

- Comment présenter de façon plus parlante le rôle central que jouent les océans dans le climat et sensibiliser davantage au fait que l'absorption océanique des émissions de CO₂ anthropogéniques à des niveaux continuellement élevés entraînera une acidification croissante de l'océan qui pourrait provoquer des effets irréversibles pendant des millénaires ?
- Comment améliorer notre compréhension des changements océaniques mondiaux (réchauffement de l'océan, acidification de l'océan, modifications des courants, changements dans les régions polaires) et élaborer des politiques adaptées pour y faire face ?
- Comment gérer correctement les efforts de mitigation qui font appel aux océans (capture et stockage du carbone, fertilisation des océans, par exemple) ?
- Comment encourager des formes d'énergie alternatives utilisant les océans (énergie éolienne, énergie marémotrice, énergie provenant des vagues et des courants marins) ?
- Comment favoriser une palette diversifiée de mesures d'adaptation (plus ou moins contraignantes, flottantes) dans le contexte d'une gestion intégrée fondée sur les écosystèmes ?
- Comment résoudre la « fracture climatique » et susciter des engagements internationaux et des mécanismes de financement, notamment les partenariats public-privé, pour faire face aux effets différenciés du changement climatique sur les régions et les peuples ?

Résumé des débats : Patricio Bernal, Secrétaire exécutif et ADG/IOC

Déclaration finale : Koïchiro Matsuura, Directeur général

ANNEXE I

INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA TABLE RONDE MINISTÉRIELLE

1. Calendrier

Thème 1 : Le rôle de la science et des Nations Unies dans la gouvernance des océans
Lundi 12 octobre, 14 h 30 – 18 heures, Salle X

Thème 2 : Contribution de l'UNESCO à la surveillance de l'état des océans et ses services écologiques : le mécanisme systématique des Nations Unies
Mardi 13 octobre, 9 h 30 – 13 heures, Salle X

Thème 3 : Océan et changement climatique, effets produits par et sur l'océan : adaptation des villes côtières à l'élévation du niveau de la mer
Mardi 13 octobre, 14 h 30 – 18 heures, Salle X

2. Langues

L'interprétation simultanée sera assurée dans les six langues de travail des Nations Unies.

3. Participation et présence dans la salle

Les ministres des États membres (ou représentants gouvernementaux de rang équivalent) préalablement inscrits seront fondés à participer à la Table ronde.

Les inscriptions se feront à l'extérieur de la Salle X et débuteront à 13 h 30 le lundi 12 octobre. Il convient de noter qu'en raison de la nature de la Table ronde, l'accès à la Salle X est limité aux participants inscrits porteurs d'un badge spécial pour la Table ronde. **Trois badges par pays au maximum seront disponibles au guichet d'inscription.**

Les délégations auprès de l'UNESCO sont priées de procéder à l'inscription du Ministre de leur pays et du conseiller qui l'accompagne à la Conférence générale.

En outre, les délégations auprès de l'UNESCO sont priées de confirmer directement auprès du Secrétariat de la COI (r.herve@unesco.org) et **au plus tard le 7 octobre 2009** le nom et les fonctions officielles du Ministre et du conseiller de leur pays qui participeront à la Table ronde. Chaque ministre inscrit disposera d'un siège au premier rang derrière la plaque de son pays, et deux sièges au deuxième rang seront attribués au conseiller/membre de la délégation.

Une salle de réunion dans laquelle les débats de la Table ronde seront retransmis en direct sera mise à la disposition des délégations.

4. Format des séances de la Table ronde ministérielle

Trois séances thématiques consécutives seront organisées durant les deux jours de la Table ronde. Les ministres des États membres (ou représentants de rang équivalent) préalablement inscrits seront fondés à participer aux trois séances de la Table ronde.

Chaque séance sera dirigée par un modérateur et débutera par les interventions d'un panel composé de deux ou trois orateurs principaux qui apporteront une contribution spécifique à chaque thème sous des angles différents.

Pour chaque thème, un nombre limité de ministres ont été invités à prononcer une allocution liminaire.

Le modérateur facilitera la discussion et l'échange de vues en invitant les ministres participants à intervenir et il gèrera le temps tout au long de la séance.

Ce format a pour objet de susciter entre les ministres participants un dialogue et un échange de vues ouverts sur les sujets à l'examen. Il pourrait justifier une limitation du temps de parole.

À la fin de chaque séance thématique, le modérateur résumera oralement les discussions auxquelles seuls les ministres (ou représentants gouvernementaux de rang équivalent) devraient participer.

À la fin de la Table ronde (séance consacrée au Thème 3), le Directeur général prononcera une allocution finale.

5. Résultat de la Table ronde ministérielle

Les principaux points débattus ainsi que ceux qui auront fait l'objet d'un consensus, tels qu'ils auront été résumés par le modérateur, seront repris dans un rapport succinct sur chaque séance de la Table ronde. Ce rapport sera remis à la Commission SC le 14 octobre en tant que document d'information.

6. Documentation

Les documents de référence seront adressés par voie électronique aux ministres, à leurs conseillers et aux délégations concernées avant la Table ronde. Ils seront également disponibles en salle. La liste des textes officiels (résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies) et autres documents de référence mis à la disposition des participants figure à l'annexe II.

Un site Web de la Table ronde ministérielle sur les océans sera créé sur le site Internet de la COI/UNESCO (www.ioc-unesco.org). Tous les documents et informations générales y seront disponibles. Les ministres souhaitant rendre publique une déclaration ou une contribution écrite au débat sont invités à adresser leur texte au Secrétariat (j.barbiere@unesco.org).

7. Projection d'un film

Un extrait en HD (10 minutes) du film « Océans » réalisé par Jacques Perrin sera présenté en avant-première par Jesse Ausubel, de Census of Marine Life (Centre d'études de la vie marine)/Fondation Alfred P. Sloan, un des principaux producteurs du film. Cette projection aura lieu à la fin de la séance sur le Thème 1, le lundi 12 octobre de 18 heures à 18 h 20.

ANNEXE II

LISTE DE TEXTES OFFICIELS ET DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

QUESTIONS GÉNÉRALES

- Note conceptuelle sur la Table ronde ministérielle (A/Ar/Ch/E/F/R)
- Document 181 EX/32 Partie II Addendum (Informations concernant la Table ronde ministérielle sur les océans)

THÈME 1 : Le rôle de la science et des Nations Unies dans la gouvernance des océans

- Déclaration de Lisbonne « La gouvernance de l'océan au XXI^e siècle : démocratie, équité et paix dans l'océan », Commission mondiale indépendante sur les océans, 1998
- Statement from the Commemorative Session of the Tenth Anniversary of the Lisbon Declaration (Déclaration de la Cérémonie commémorative du 10^e anniversaire de la Déclaration de Lisbonne), 2008
- Background Paper: Addressing Responsible Ocean Governance, Commemorative Session of the Tenth Anniversary of the Lisbon Declaration (document d'information sur la gouvernance responsable des océans, Cérémonie commémorative du 10^e anniversaire de la Déclaration de Lisbonne), 2008
- Préambule de l'UNCLOS
- Action 21, chapitre 17
- Plan de mise en œuvre du SMDD (Johannesburg), partie relative aux océans et aux côtes (paragraphe 30 à 36)

THÈME 2 : Contribution de l'UNESCO à la surveillance de l'état des océans et ses services écologiques : le mécanisme systématique des Nations Unies

- An Assessment of Assessments: Findings of the Group of Experts (Une évaluation des évaluations : conclusions du Groupe d'experts) (conformément à la résolution 60/30 de l'Assemblée générale des Nations Unies)
- Document A/64/88 Rapport sur les résultats de l'Évaluation des évaluations
- Résolution 63/111 de l'Assemblée générale des Nations Unies Les océans et le droit de la mer
- Résolution 60/30 de l'Assemblée générale des Nations Unies Les océans et le droit de la mer
- Résolution 57/141 de l'Assemblée générale des Nations Unies Les océans et le droit de la mer
- Recommandations du Groupe de travail spécial plénier de l'Assemblée générale des Nations Unies (septembre 2009)

THÈME 3 : Océan et changement climatique, effets produits par et sur l'océan : adaptation des villes côtières à l'élévation du niveau de la mer

- Manado Ocean Declaration (Déclaration de Manado sur les océans), Conférence mondiale sur les océans, Manado, 2009
- Ocean Acidification Summary for Decision Makers (Acidification des océans : résumé pour les décideurs)
- Our changing oceans: conclusions of the first International Symposium on the Effects of climate change on the world's oceans (Conclusions du premier Colloque international sur les effets du changement climatique sur les océans du monde) (Gijón, 2008)

***Tous les documents seront disponibles sur le site Web de la COI
dès le lundi 28 septembre : ioc.unesco.org***